



Orléans - Tours

Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

CAPA du 16 Décembre

Déclaration préalable du SNES-FSU

Cette première CAPA de l'année scolaire s'ouvre dans un contexte de grands changements pour la profession. En effet, la Ministre de l'Éducation nationale a annoncé la création du corps unique des psychologues de l'EN qui regroupera, sans les confondre, les métiers de psychologue scolaire pour le 1^{er} degré, de CO-Psy et DCIO pour le 2nd degré et le supérieur. Après le référentiel d'activités qui vient d'être adopté en groupe de travail où les interventions du Snes et de la FSU ont permis de revenir au cœur du métier et de le recentrer vers des missions de psychologues de l'éducation et de l'orientation correspondant à nos activités réelles au CIO et dans les établissements, nous attendons un référentiel de compétences, mais surtout une nouvelle maquette de formation, un nouveau décret et une circulaire nationale de missions. Le SNES se félicite de cette évolution, actant l'ancrage de la psychologie dans l'école, au service du développement de tous les élèves.

Mais, en l'absence d'un plan de recrutement ambitieux, les psychologues du 2nd degré, menacés de mise en extinction par l'ancien gouvernement, exposés à une très forte précarité puisque les contractuels représentent près de 40% de la profession aujourd'hui, ont et continueront d'avoir les plus grandes difficultés pour remplir ces missions.

Le Snes-Fsu défend

- **Un réseau de CIO stable, ancré dans l'Éducation nationale et doté de budgets de fonctionnements suffisants.** C'est à cette condition que les personnels ne vivront plus sous la menace d'une fermeture éventuelle. Pour cela il faut que le MEN établisse un plan de reprise progressive de tout le réseau sur les 5 ans à venir soit une trentaine par an.
- **Un plan de recrutement à la hauteur des besoins.**
- **Une revalorisation de la fonction de Directeur par la création d'un 3^{ème} grade**

dont les bornes indiciaires sont supérieures à celles de la hors-classe et débouche sur la hors-échelle A. Mais l'accès à ce grade doit être automatique dès l'entrée en fonction et attaché à la personne (même si elle n'exerce plus les fonctions) comme aujourd'hui. Le GRAF tel qu'il est pratiqué chez les personnels administratifs et que le MEN le propose, n'offre aucune de ces garanties : il est octroyé ou pas, au bout de 3 ou 5 ans d'exercice aux directeurs jugés méritants, les autres étant toujours positionnés sur le 2ème grade (la hors-classe). De plus, la définition de ce 3ème grade dépendra des discussions générales conduites dans le cadre du PPCR pour l'ensemble des catégories de personnels.

- **La prise en compte des indemnités (ICA) pour la retraite, ce que le MEN n'a pas prévu actuellement.**
- **Le renforcement de la place des DCIO et un positionnement clair dans les bassins de formation comme dans les instances de l'Éducation nationale.**
- **Le rééquilibrage des indemnités attribuées aux psychologues de l'EN.** Les psychologues exerçant dans le 2nd degré et le supérieur doivent bénéficier du même régime indemnitaire que leurs homologues qui travaillent dans le 1^{er} degré.

Le Snes portera ses revendications lors du prochain GT prévu sur ces questions.

Concernant l'avenir des Dronisep, la réorganisation de l'État avec la fusion de régions est le prétexte pour l'ONISEP de réaliser des économies. Onze délégations régionales sont menacées, avec des suppressions de postes à la clé. De plus la volonté de l'ONISEP de passer au tout numérique risque d'aggraver les inégalités entre les élèves et leurs familles. Cela, nous ne pouvons l'accepter et nous demandons que ces projets soient abandonnés.

Concernant notre académie, le désengagement des Conseils départementaux se succèdent après le Loir et Cher et l'Eure et Loir, ce sont les CD du 37 et du 18 qui ont annoncé par courrier, leur désengagement à Madame le Recteur.

La carte cible prévue en cas de désengagement et présentée en CTA prévoit la reprise de 19 CIO sur 23. Il est question de créer 3 points d'accueil Nogent, Amboise et Loches qui seraient rattachés à des CIO qui deviendraient des CIO « accueil multisites ». Pourquoi avoir créé des CIO dans le 45 en transformant les antennes et ne pas avoir eu la même démarche dans le 37 ? Les collègues ne comprennent pas ce parti pris. Lors du CTA du 10 décembre, il nous a été répondu que les points d'accueil garderaient leur n°UAI et auraient un budget de fonctionnement et que les collègues actuellement titulaires dans

ces antennes ou CIO y resteraient affectés.

Mais les questions qui pour l'instant restent sans réponse ou avec des réponses très évasives sont :

- la question des budgets de fonctionnement des CIO à gestion départementale qui deviennent CIO d'état : à quelle hauteur seront ces budgets ? Permettront-ils de remplir correctement nos missions et d'accueillir dans de bonnes conditions le public dans les CIO ?
- La question d'éventuels relogements si les CD ne souhaitent pas conserver les CIO dans leurs locaux.
- La question de la pérennité des points d'accueil

Comme tous les ans nous rappelons que la profession est également malmenée jusque dans l'aspect rémunération : le dernier bilan social du ministère pointent des différences importantes avec les enseignants sur ce point : sur la même échelle indiciaire la différence de salaire est de 231 euros. Concernant les promotions, on ne peut pas dire que le passage au grade de Dcio constitue la hors classe des co-psy car quand 3,42% des enseignants passent à la hors classe en 2012/2013 ce n'est qu'1,38 % des copsy qui deviennent Dcio (en fin de carrière 80 % des enseignants sont à la hors classe). Mal considérés, mal reconnus, et mal payés, telle est la condition des co-psy et dcio. Cependant la constitution du corps de psychologue de l'éducation a permis une avancée importante, l'accès à la hors classe pour les co-psy en dehors de l'accès au grade de dcio. Mais après les annonces, il s'agit de passer aux actes car certains co-psy au 11ème échelon depuis de nombreuses années qui ont reculé leur départ à la retraite afin de bénéficier de la hors classe s'impatientent.